

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 23 mai 2012 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Denis Levesque, directeur général
Mme Diane Legault, attachée de presse

CE-2012-642-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2012-643-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2012-644-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 16 MAI 2012

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 16 mai 2012, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2012-645-DEC MODIFICATIONS AUX CONTRATS DE TRAVAIL / ATTACHÉ POLITIQUE / ADJOINTE AU CABINET DU MAIRE

ATTENDU QUE M. Patrick Robitaille, attaché politique, et Mme Diane Legault, coordonnatrice à l'agenda et relation de presse, verront leurs responsabilités augmentées suite à une nouvelle répartition des tâches proposée par le Chef de Cabinet, et ce, suite au départ de Mme Michèle Durocher, coordonnatrice adjointe au Cabinet du Maire ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier leur contrat de travail afin de tenir compte de l'accroissement de leur charge de travail ;

Il est unanimement résolu d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, une modification au contrat individuel de travail avec M. Patrick Robitaille et de Mme Diane Legault.

Copies desdits contrats sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Qu'un ajustement salarial, effectif au 1^{er} juin 2012, soit autorisé et versé à M. Patrick Robitaille et à Mme Diane Legault, membres du Cabinet du Maire, le tout en respectant les articles 114.4 et 114.6 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2012-646-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission du développement durable et de l'environnement du 1^{er} mai 2012 ;
- de la Commission des sports, loisirs et culture du 2 mai 2012.

CE-2012-647-DEC CUEILLETTE DES RETAILLES DE CÈDRES

ATTENDU la proposition déposée par l'entreprise Arbressence à l'effet d'offrir un service de cueillette de retailles de cèdre sur le territoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE ces résidus pourraient se retrouver à l'enfouissement pendant la période où il n'y a pas de cueillette de résidus verts;

ATTENDU QU'il en résulte une économie potentielle de 1 400\$ si ces résidus sont détournés de l'enfouissement;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2012-01-05/01 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant la cueillette des retailles de cèdres ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à accepter l'offre de services de la compagnie Arbressence inc. pour l'adhésion aux services de collecte des retailles et branches de cèdre sur le territoire de la Ville de Terrebonne, le tout pour un montant n'excédant pas 4 910\$ (taxes en sus) et payé à même le budget d'opération de la gestion des matières résiduelles. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0172 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-648-DEC UTILISATION D'UN ÉCOCENTRE / VILLE DE BOIS-DES-FILION

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-139-DEC concernant une entente à convenir avec la Ville de Bois-des-Filion pour l'utilisation d'un écocentre;

ATTENDU la proposition déposée par Bois-des-Filion et datée du 29 mars 2012 à cet effet;

ATTENDU les commentaires produits par le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu et la Direction générale à l'effet que cette entente ne correspond pas aux attentes de la Ville;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2012-05-01/02 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant l'utilisation de l'écocentre de la Ville de Bois-des-Filion par la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, que le Comité exécutif rejette la proposition d'entente relative à l'utilisation par la Ville de Terrebonne de l'écocentre de la Ville de Bois-des-Filion.

**CE-2012-649-REC RAPPORT FINAL / POLITIQUE CULTURELLE DE LA
VILLE DE TERREBONNE**

ATTENDU QU'en date du 25 février 2009, la Commission des sports, loisirs et culture mandatait la Direction du loisir et vie communautaire afin d'élaborer une Politique culturelle, et ce, dans le cadre des nouvelles initiatives 2010;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2010-126-DEC mandatant la Commission des sports, loisirs et culture afin d'entamer les travaux visant à doter la Ville de Terrebonne d'une Politique culturelle;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire a été autorisée à procéder à un appel d'offres pour des services d'accompagnement afin de réaliser un projet de Politique culturelle;

ATTENDU le rapport d'étape produit par la firme Plania, en avril 2011, dans lequel on traçait le bilan de l'offre culturelle à Terrebonne en ciblant notamment ses forces, ses faiblesses, ses potentialités et ses contraintes;

ATTENDU les nombreuses activités de consultation réalisées auprès des citoyens de Terrebonne, dont deux (2) soirées de consultation avec des groupes de discussion, une soirée de consultation publique et un sondage par internet sur site web de la Ville;

ATTENDU les discussions qui ont eu lieu lors de plusieurs rencontres à la Commission des sports, loisirs et culture;

ATTENDU les premiers États généraux sur la culture de la Ville de Terrebonne, qui ont réuni 56 participants à l'Hôtel Imperia de Terrebonne, le 14 avril 2012;

ATTENDU QUE les États généraux sur la culture ont permis aux intervenants du milieu culturel, partenaires municipaux et citoyens d'exprimer librement leur vision de la Politique culturelle, d'échanger entre eux leur point de vue et de présenter le fruit de leurs réflexions lors d'une plénière;

ATTENDU QUE les participants aux États généraux sur la culture ont proposé une quarantaine de mesures qui pourraient éventuellement faire partie d'un premier plan d'action sur trois ans;

ATTENDU la recommandation numéro LOI-2012-05-02/01 de la Commission des sports, loisirs et culture concernant le dépôt du rapport final de la Politique culturelle de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission des sports, loisirs et culture, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du rapport final de la Politique culturelle de la Ville de Terrebonne, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la Commission des sports, loisirs et culture soit et est mandatée afin d'élaborer un plan d'action triennal en lien avec l'adoption de la politique.

**CE-2012-650-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS
ARCHITECTURE / RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE
VÉTUSTÉ ET DE RÉAMÉNAGEMENT / 513, MONTÉE
MASSON**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès de deux (2) firmes d'architectes pour les services professionnels en architecture pour la réalisation d'une étude relative à l'état du bâtiment et le réaménagement du 513, montée Masson à Terrebonne (SA12-1001) ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 avril 2012, à savoir:

Viau Bastien – Architectes Associés 32 940,34\$
Bergeron Thouin inc. – Architectes S.E.N.C. 34 492,50\$

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 43,63 à la firme Viau Bastien – Architectes Associés, et un pointage de 42,33 à la firme Bergeron Thouin inc. – Architectes S.E.N.C., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Viau Bastien – Architectes Associés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, d'accepter la soumission de la firme **VIAU BASTIEN – ARCHITECTES ASSOCIÉS** pour les services professionnels en architecture pour la réalisation d'une étude relative à l'état du bâtiment et le réaménagement du 513, montée Masson à Terrebonne, pour un montant de 28 650\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 541. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0138 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 541 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**CE-2012-651-DEC PROJET DE DÉVELOPPEMENT / PROLONGEMENT
DE LA RUE DU SEIGLE / MODIFICATION DE LA
RÉSOLUTION CE-2012-419-DEC**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-419-DEC approuvant le projet déposé par Mme Marie-Louise Roy, pour des terrains appartenant à Mme Jacqueline Heins Lavallée pour le prolongement de la rue du Seigle concernant 19 terrains;

ATTENDU QUE la résolution a énuméré certains lots faisant partie d'un projet de subdivision;

ATTENDU QU'il y a lieu de conserver les lots existants;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du CCDM, que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-419-DEC soit et est modifiée selon les éléments énumérés ci-bas, pour le projet déposé par Mme Marie-Louise Roy, concernant 19 terrains appartenant à Mme Jacqueline Heins Lavallée pour le prolongement de la rue du Seigle;

QUE le paragraphe:

ATTENDU QUE les membres du CCDM, en date du 29 mars 2012, recommandent le projet de prolongement de la rue du Seigle, en référence D11-3195, selon les conditions suivantes:

- *conserver un terrain pour rendre accessibles les terres adjacentes au projet;*
- *que le mandataire du propriétaire s'engage à nettoyer les lots adjacents au projet de développement appartenant à Mme Heins Lavallée ayant de l'entreposage illégal. Il s'agit des lots numéros 1 888 349, 4 365 687 et 3 487 208 du cadastre du Québec;*

Soit remplacé par le suivant:

ATTENDU QUE les membres du CCDM, en date du 29 mars 2012, recommandent le projet de prolongement de la rue du Seigle, en référence D11-3195, selon les conditions suivantes:

- **conserver un terrain pour rendre accessibles les terres adjacentes au projet;**
- **que le mandataire du propriétaire s'engage à nettoyer les lots adjacents au projet de développement appartenant à Mme Heins Lavallée ayant de l'entreposage illégal. Il s'agit des lots numéros 1 888 349, 3 487 209 et 3 487 208 du cadastre du Québec;**

QUE le paragraphe:

QUE le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un protocole d'entente avec Mme Jacqueline Heins Lavallée, et ce, conditionnellement au nettoyage des lots adjacents au projet de développement appartenant à Mme Heins Lavallée ayant entreposage illégal. Il s'agit des lots numéros 1 888 349, 4 365 687 et 3 487 208 du cadastre du Québec.

Soit remplacé par le suivant:

QUE le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un protocole d'entente avec Mme Jacqueline Heins Lavallée, et ce, conditionnellement au nettoyage des lots adjacents au projet de développement appartenant à Mme Heins Lavallée ayant entreposage illégal. Il s'agit des lots numéros 1 888 349, 3 487 209 et 3 487 208 du cadastre du Québec.

QUE le paragraphe:

QUE le projet de lot numéro 4 365 686 (4 389 m.c.) identifié au plan d'arpentage soit cédé à titre d'espace vert;

Soit remplacé par le suivant:

QUE le projet de lot numéro 3 487 147 (4 389 m.c.) identifié au plan d'arpentage soit cédé à titre d'espace vert;

QUE le paragraphe:

QUE la Direction du greffe et affaires juridiques soit mandatée à effectuer le nécessaire afin que les lots numéros 4 365 678 et 4 612 584 du cadastre du Québec soient rétrocédés à Mme Heins Lavallée considérant que la cession de rue prévue n'est plus requise au sens du nouveau concept;

Soit remplacé par le suivant:

QUE la Direction du greffe et affaires juridiques soit mandatée à effectuer le nécessaire afin que les lots numéros 3 467 591 et 3 467 592 du cadastre du Québec soient rétrocédés à Mme Heins Lavallée considérant que la cession de rue prévue n'est plus requise au sens du nouveau concept;

QUE le paragraphe:

QUE la zone humide appartenant à Mme Heins Lavallée sous les lots 4 365 682, 4 365 700 et 4 365 701 du cadastre du Québec soit cédée à la Ville pour 1 \$;

Soit remplacé par le suivant:

QUE la zone humide appartenant à Mme Heins Lavallée sous les lots 3 487 131, 3 487 132, 3 487 133, 3 487 134, 3 487 149, 3 487 150, 3 487 151, 3 487 152, 3 487 153, 3 487 154, 3 487 155, 3 487 156, 3 487 157, 3 487 164 et 3 487 165 du cadastre du Québec soit cédée à la Ville pour 1\$.

**CE-2012-652-REC VENTE FORMELLE / LOT 2 919 071 DU CADASTRE
DU QUÉBEC / TERRAIN VACANT / RUE CAMUS**

ATTENDU QUE le 5 novembre 2008, la Ville de Terrebonne a publié un préavis de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 15 732 131;

ATTENDU QUE le 11 décembre 2008, la Ville de Terrebonne a adjugé le lot 2 919 071 du cadastre du Québec à M. Michel Gervais et a publié ledit certificat d'adjudication au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 15 860 956;

ATTENDU QUE plus d'un (1) an s'est écoulé et qu'aucun acte de retrait n'apparaît à l'index aux immeubles du lot ci-devant mentionné;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour l'adjudicataire d'obtenir un acte de vente formelle afin de devenir propriétaire irrévocable de ce lot (article 525 *Loi sur les cités et ville*);

ATTENDU QU'il est nécessaire pour la Ville de Terrebonne d'autoriser la cession desdits immeubles, et ce, sans garantie au risque et péril de l'acquéreur.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la vente formelle du lot 2 919 071 du cadastre du Québec à M. Michel Gervais.

Que le Comité exécutif recommande également au Conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de vente formelle sans garantie au risque et péril de l'acquéreur ainsi que tout autre document nécessaire, s'il y a lieu.

**CE-2012-653-DEC VILLE DE SAINT-EUSTACHE / PROJET DE
MODIFICATION DES FORMATS DE JEUX DE
SOCCER AU QUÉBEC PAR LA FÉDÉRATION DE
SOCCER DU QUÉBEC**

ATTENDU la lettre du maire de la Ville de Saint-Eustache adressée au maire de la Ville de Terrebonne, M. Jean-Marc Robitaille, en date du 17 mai 2012, concernant le projet de modification des formats de jeux de soccer au Québec par la Fédération de soccer du Québec

ATTENDU QUE le maire de la Ville de Saint-Eustache indique qu'il y a lieu de demander à la Fédération de soccer du Québec un moratoire d'une année afin que chaque ville puisse évaluer les impacts réels sur les infrastructures actuelles ainsi que sur le fonctionnement de la pratique du soccer ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance de ladite lettre ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du maire de la Ville de Saint-Eustache adressée au maire de la Ville de Terrebonne relativement au projet de modification des formats des terrains de soccer.

**CE-2012-654-DEC ADOPTION / LISTES DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 802 818,43\$ préparée le 17 mai 2012 ;
 - la liste du compte à payer du fonds d'administration au montant de 27 752,13\$ préparée le 17 mai 2012.
-

**CE-2012-655-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 29 417,63\$ préparée le 16 mai 2012.
-

**CE-2012-656-DEC NOMINATIONS / CHAUFFEUR DE VÉHICULES
MOTORISÉS « C » / SERVICE DE LA VOIRIE /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage de deux (2) postes de « chauffeur de véhicules motorisés « C » au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer MM. Jean-François Blais et Antonio Seccareccia au poste de « chauffeur de véhicules motorisés « C » au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 28 mai 2012, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2012-657-DEC NOMINATION / CHEF DE SERVICE PLANIFICATION
URBAINE ET ARCHITECTURE / DIRECTION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'ouverture du poste de chef de service planification urbaine et architecture à la Direction de l'aménagement du territoire suite au départ de M. Adam Pantelimon ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Mylène Deschênes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, de nommer Mme Mylène Deschênes à titre de chef de service planification urbaine et architecture à la Direction de l'aménagement du territoire, à compter du 6 août 2012, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc., à l'exception de l'octroi de trois (3) semaines de vacances à compter du 1^{er} mai 2013. Que le salaire de Mme Deschênes soit fixé à l'échelon 3 de la classe 6, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2012-658-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE / BLE-270312-DR

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-270312-DR, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de MM. Benoit Legault et Michel Sarrazin relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction de l'entretien du territoire, dans le dossier numéro BLE-270312-DR.

CE-2012-659-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE / BLE-190412-DR

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition de cinq (5) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-190412-DR, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de MM. Benoit Legault et Michel Sarrazin relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition de cinq (5) journées ouvrables de suspension sans solde, à des dates être déterminées par la Direction de l'entretien du territoire, dans le dossier numéro BLE-190412-DR.

CE-2012-660-DEC APPLICATION DE L'ARTICLE 11.02 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS / STATUT D'EMPLOYÉ RÉGULIER SANS POSTE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE l'article 11.02 de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 (cols bleus), prévoit que la Ville de Terrebonne s'engage à garantir un niveau d'effectif minimum de 100 employés réguliers au 1^{er} septembre 2011 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer M. Éric Robidoux, employé temporaire ayant le plus d'ancienneté, employé régulier sans poste et tous les bénéficiaires prévus à la convention collective, et ce, à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que M. Éric Robidoux obtienne le statut d'employé régulier sans poste à la Direction de l'entretien du territoire selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employé(e)s cols bleus, et ce, à compter du 1^{er} juin 2012.

**CE-2012-661-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET
D'ÉGOUT**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Louis-Jean Caron, chargé de projets au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 14 mai 2012, au montant de 111 816,63\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour la fourniture des matériaux d'aqueduc et d'égout.

**CE-2012-662-REC SOUMISSION / ACHAT D'UN CAMION DIX (10)
ROUES AVEC BENNE À ASPHALTE CHAUFFANTE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues avec benne à asphalte chauffante (SOU-2012-23) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 25 avril 2012 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 mai 2012, à savoir :

Globocam (Montréal) inc.	274 018,77\$ t.t.c.
Kenworth Montréal	283 246,66\$ t.t.c.
9069-4654 Québec inc. (Supervac 2000)	290 311,88\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Globocam (Montréal) inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 17 mai 2012 par Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 344 925\$ (t.t.c.) en date du 7 juillet 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC.**, datée du 14 mai 2012, l'acquisition d'un camion dix (10) roues avec benne à asphalte chauffante, pour un montant de 238 329\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 509. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0160 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit camion.

CE-2012-663-DEC REJET / SOUMISSION / NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION / SOU-2012-46 / AUTORISATION DE RETOURNER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour le nettoyage des conduits de ventilation (SOU-2012-46);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 1^{er} mai 2012 à 11 h 06, à savoir :

Air-Net Ventilation Plus inc.	28 743,75\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Hydrauliques R & O services inc.	54 613,13\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Air-Net Ventilation Plus inc. est non conforme et que le prix de la soumission de la compagnie Hydrauliques R & O services inc. est excessif et doit être rejetée, et ce, selon les décisions citées au Bulletin Muni-Express publié par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU la recommandation du directeur-adjoint de l'entretien du territoire à l'effet de rejeter l'ensemble des soumissions ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif rejette l'ensemble des soumissions reçues pour le nettoyage des conduits de ventilation.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est autorisée à procéder à un nouvel appel d'offres sur invitation pour le « nettoyage des conduits de ventilation ».

CE-2012-664-REC SOUMISSION / NETTOYAGE DES ÉGOITS SANITAIRES ET COMBINÉS AVEC CAMION ÉCUREUR

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le nettoyage des égouts sanitaires et combinés avec camion écurieur – 2012 et 2013 (SOU-2012-52) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 avril 2012 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 mai 2012, à savoir :

	Bordereau A 1^{ère} année	Bordereau B 2^e année	Total
S.S.E. Environnement inc.	78 141,67\$ t.t.c.	80 478,70\$ t.t.c.	158 620,37\$ t.t.c.
ABC Environnement inc.	80 026,71\$ t.t.c.	90 353,54\$ t.t.c.	170 380,25\$ t.t.c.
National Vacuum-Services Municipaux inc.	80 552,78\$ t.t.c.	90 758,35\$ t.t.c.	171 311,13\$ t.t.c.
Kelly Sani-Vac inc.	123 665,27\$ t.t.c.	139 611,15\$ t.t.c.	263 276,42\$ t.t.c.
Veolia ES Canada Services Industriels inc.	273 235,61\$ t.t.c.	260 195,18\$ t.t.c.	533 430,79\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie S.S.E. Environnement inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 8 mai 2012 par Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Daniel Vaillancourt, chef du service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 21 février 2012, au montant de 206 098,53\$ (t.t.c.) pour un contrat de deux (2) ans ;

ATTENDU QUE la licence de l'entrepreneur n'est pas restreinte selon le registre de la Régie du bâtiment consulté le 23 mai 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **S.S.E. ENVIRONNEMENT INC.**, datée du 7 mai 2012, pour le nettoyage des égouts sanitaires et combinés avec camion écurer – 2012 et 2013, et ce, pour un contrat d'une durée de deux (2) ans, pour un montant total de 137 960,74\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0155 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-665-REC SOUMISSION / FOURNITURE DE PIÈCES DE FONTE
ET DE BÉTON POUR ÉGOUT / 2012 ET 2013**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de pièces de fonte et de béton pour égout (SOU-2012-56) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 avril 2012 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 8 mai 2012 à 11 h 09, à savoir :

	Bordereau A 1^{ère} année	Bordereau B 2^e année	Total
St-Germain égouts et aqueducs inc.	58 765,05\$ t.t.c.	69 339,76\$ t.t.c.	128 104,81\$ t.t.c. corrigé

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie St-Germain égouts et aqueducs inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 8 mai 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Daniel Vaillancourt, chef du service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 5 mars 2012, au montant de 155 317,73\$ (t.t.c.) pour un contrat de deux (2) ans ;

ATTENDU QUE la licence de l'entrepreneur n'est pas restreinte selon le registre de la Régie du bâtiment consulté le 23 mai 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUCS INC.**, datée du 7 mai 2012, pour la fourniture de pièces de fonte et de béton pour égout, et ce, pour un contrat d'une durée de deux (2) ans, pour un montant total de 111 419,70\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0152 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-666-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
AMÉNAGEMENT PAYSAGER D'UN ÎLOT SUR LES
RUES DE L'ÉRABLE-NOIR ET DES REFUGES SUR
LA RUE DU BRUANT**

ATTENDU la construction récente d'un îlot sur la rue de l'Érable-Noir et des Refuges sur la rue du Bruant et qu'il y a lieu d'y faire un aménagement paysager ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour l'aménagement paysager d'un îlot sur la rue de l'Érable-Noir et des Refuges sur la rue du Bruant.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 421.

**CE-2012-667-DEC AMÉNAGEMENT D'UNE TRAVERSE PIÉTONNE /
BOULEVARD DES ENTREPRISES / PHASE 2**

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a procédé l'an passé à des travaux afin de sécuriser le passage des piétons sur le boulevard des Entreprises ;

ATTENDU QUE des travaux doivent être réalisés en 2012 afin de compléter la sécurisation des piétons ;

ATTENDU QUE ces travaux sont estimés à environ 78 000\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à préparer les plans et devis selon le concept joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante et à procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement d'une traverse piétonne sur le boulevard des Entreprises, phase 2.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 357.

**CE-2012-668-REC SOUMISSION / TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE
CONDUITE MAÎTRESSE DE 600 MM DE DIAMÈTRE
ENTRE LE CENTRE DE DISTRIBUTION SOBEY'S ET
LE RÉSERVOIR RAIM SUR LE BOULEVARD DE LA
PINIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'installation d'une conduite maîtresse de 600 mm de diamètre entre le centre de distribution Sobey's et le réservoir RAIM sur le boulevard de la Pinière (SA12-7006) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Le Trait d'Union le 10 mars 2012 ;

ATTENDU QUE douze (12) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 29 mars 2012, à savoir :

Duroking Construction inc.	2 165 165,65\$ t.t.c.
Construction G-NESIS inc.	2 245 895,21\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Excavation Michel Chartier inc.	2 361 685,10\$ t.t.c.
Les Constructions CJRB inc.	2 448 717,43\$ t.t.c.
Sintra inc.	2 542 215,39\$ t.t.c.
Transport & Excavation Mascouche inc.	2 571 825,77\$ t.t.c.
Raymond Bouchard excavation inc.	2 575 577,97\$ t.t.c.
Poly excavation inc.	2 633 201,14\$ t.t.c.
Construction Anor (1992) inc.	2 825 703,02\$ t.t.c.
Construction Cyvex inc.	3 169 155,95\$ t.t.c.
Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	3 179 093,24\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Louisbourg SBC, s.e.c.	3 188 262,50\$ t.t.c.

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur de la Ville de Terrebonne, M. Marc Bouchard, datée du 17 mai 2012 à l'effet d'accepter cette soumission ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 4 642 517\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la licence de l'entrepreneur n'est pas restreinte selon le registre de la Régie du bâtiment consulté le 23 mai 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **DUROKING CONSTRUCTION INC.**, datée du 29 mars 2012, pour les travaux d'installation d'une conduite maîtresse de 600 mm de diamètre entre le centre de distribution Sobey's et le réservoir RAIM sur le boulevard de la Pinière, pour un montant de 1 883 162,12\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 473. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0161 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2012-669-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / FONDATION DE RUE, DE PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE SUR UNE NOUVELLE RUE INDUSTRIELLE / SECTEUR DU BOULEVARD DES ENTREPRISES OUEST

ATTENDU le règlement numéro 540 concernant la construction de services municipaux, de fondation de rue, de pavage et d'éclairage sur une nouvelle rue Industrielle, secteur des Entreprises ouest ;

ATTENDU QUE l'estimation pour les honoraires professionnels s'élève à 232 249,50\$ (t.t.c.) selon le barème des honoraires suggérés par l'Association des ingénieurs-conseils du Québec (A.I.C.Q.) catégorie II ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux s'élève à 2 302 644,57\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction de services municipaux, de fondation de rue, de pavage et d'éclairage sur une nouvelle rue Industrielle, secteur des Entreprises ouest.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 540 conditionnellement à l'approbation du règlement 540 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE-2012-670-REC PROJET DE MODIFICATION DES FORMATS DE JEU DES TERRAINS DE SOCCER AU QUÉBEC / FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE SOCCER / DEMANDE À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL (AQLM) DE REPRÉSENTER LES VILLES ET D'ANALYSER LES IMPACTS

ATTENDU les investissements que les villes ont réalisés depuis dix (10) ans dans les infrastructures de soccer sur leur territoire ;

ATTENDU QUE les villes sont propriétaires de ces infrastructures et qu'elles doivent en assumer l'entretien et les modifications afin qu'elles demeurent sécuritaires à la pratique du sport ;

ATTENDU le rôle important des bénévoles/citoyens dans le déploiement de la pratique du soccer au Québec ;

ATTENDU le rôle important des municipalités au support du travail des bénévoles au sein des différentes structures de soccer au Québec ;

ATTENDU le projet de modification des formats de jeux de soccer au Québec par la Fédération québécoise de soccer déposé au Conseil d'administration du mois de mars 2012 pour lequel une décision doit être prise dans les prochains mois sans consultation des différentes villes ;

ATTENDU les impacts possibles, mais non encore évalués par les différentes villes ;

ATTENDU les impacts pour le soutien aux associations par les villes ;

ATTENDU QUE le partenariat municipal avec les organismes associatifs est indispensable pour l'organisation du loisir sur le territoire municipal ;

ATTENDU l'exigence que les villes ont de faire partie intégrante de la décision de la Fédération de soccer du Québec ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil qu'une demande soit faite à la Fédération de soccer du Québec afin de reporter d'un (1) an la décision relative à la modification des formats de jeux afin d'analyser les impacts financiers que les villes auraient à assumer par la modification de leurs infrastructures.

Que le Comité exécutif recommande au Conseil de mandater l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) afin d'agir à titre d'intermédiaire dans l'analyse des impacts directs et indirects pour les différentes villes et qu'au terme de cette analyse, les villes puissent faire partie intégrante de la décision de la Fédération de soccer du Québec.

Que copie de la résolution du Conseil soit transmise à l'Association régionale de soccer de Lanaudière afin d'intervenir dans ce dossier.

Que copie de la résolution du Conseil soit transmise aux municipalités de Lanaudière et à l'Unité régionale de loisir et de sport Lanaudière.

Que copie de la résolution du Conseil soit transmise au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin que ce dernier inclut dans ses futures ententes avec les Fédérations sportives, l'obligation de consulter les municipalités avant de procéder à des modifications qui pourraient avoir des incidences sur les municipalités, principales fournisseuses de plateaux sportifs.

**CE-2012-671-DEC PROGRAMME D'ÉCHANGE JEUNESSE CANADA
MONDE / ACCUEIL DE JEUNES CANADIENS ET
BENINOIS**

ATTENDU QUE depuis 2005 la Ville de Terrebonne appuie « Jeunesse Canada Monde » dans le cadre du programme d'échange;

ATTENDU QUE Jeunesse Canada Monde réitère sa demande d'appui pour l'année 2012, soit dans le cadre du programme d'échange « Jeunesse Canada Monde » pour un groupe de dix-huit (18) jeunes Canadiens et du Bénin pour un séjour durant la période de septembre à la fin novembre 2012;

ATTENDU QUE le groupe d'échange participera à la patrouille environnementale, et ce, jusqu'en novembre 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif appuie « Jeunesse Canada Monde » dans le cadre de son programme d'échange dans notre municipalité avec le Bénin.

Que la Ville de Terrebonne accorde une aide financière au montant de 10 417\$ à la Maison des jeunes de Terrebonne dans le cadre de la patrouille environnementale. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0159 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-672-DEC LES MARCHÉS DESJARDINS MOULINOIS / PROJET
DE MARCHÉ PUBLIC / SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT ET D'ANIMATION DE
MASCOCHE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a manifesté son intérêt à instaurer un projet de marché public sur son territoire suite à la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-1243-DEC ;

ATTENDU QUE la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) a déposé un projet similaire à ce qui se fait depuis maintenant quelques années à Mascouche ;

ATTENDU QUE la SODAM a déposé une proposition qui consiste principalement en un partenariat entre les deux (2) Villes et la MRC Les Moulins ;

ATTENDU QUE le marché public se tiendrait dans le stationnement incitatif les samedis de 9h30 à 14h pour une durée de dix (10) semaines à partir du 21 juillet ;

ATTENDU QUE la SODAM est à négocier une entente avec La Caisse populaire Desjardins de Terrebonne pour l'achat de 32 chapiteaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif accepte la proposition de la SODAM conditionnellement à l'autorisation de l'Agence métropolitaine de transport pour l'utilisation du stationnement incitatif et que la Direction du loisir et vie communautaire soit et est mandatée afin d'élaborer un protocole d'entente avec l'organisme concernant la tenue des marchés et l'achat des chapiteaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0153 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2012-0154, soumis par l'assistante-trésorière, au montant de 47 388\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-100 (affectation surplus ex-Terrebonne) au poste budgétaire numéro 1-02-790-00-910 (aide aux organismes), soit accepté.

**CE-2012-673-DEC REJET DES SOUMISSIONS / SERVICES
PROFESSIONNELS PORTANT SUR LES MODULES
DE JEUX ET LES ACCESSOIRES / SA12-6010 /
AUTORISATION DE RETOURNER EN APPEL
D'OFFRES PUBLIC**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la formation d'un comité d'évaluation de jeux de parc (SA12-6010);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement, à savoir:

Plania
Solutions Gestion Design
Conception Paysage inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes n'a pu attribuer un pointage aux firmes Plania et Conception

Paysage inc. car elles ne se sont pas qualifiées, le tout conformément au calcul prévues au cahier des charges;

ATTENDU QUE la soumission de la firme Solutions Gestion Design n'était pas conforme considérant qu'elle n'a pas inclus à sa soumission les attestations concernant l'anti-collusion (annexe 1) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif rejette l'ensemble des soumissions reçues pour les services professionnels pour la formation d'un comité d'évaluation de jeux de parc.

Que la Direction du loisir et vie communautaire soit et est autorisée à procéder à un nouvel appel d'offres public pour les services professionnels portant sur l'analyse des soumissions pour les jeux et accessoires de parc.

**CE-2012-674-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE / BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES**

ATTENDU le rapport présenté par M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, relativement au transfert budgétaire d'un montant de 30 000\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 30 000\$ du poste budgétaire numéro 1-02-771-00-672 (imprimés-volumes-revues-journaux) au poste budgétaire numéro 1-02-771-00-679 (non imprimés audio-visuel), et ce, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2012-0156 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-675-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h15.

Président

Secrétaire